



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Participations de fonds souverains étrangers dans l'économie française

Question écrite n° 407

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les investissements étrangers en France. L'État français est actionnaire de nombreuses sociétés considérées comme stratégiques. Ces participations étatiques ne sont pas exclusives d'autres actionnaires, notamment étrangers dans le capital de ces sociétés. Aussi, il lui demande d'indiquer les participations de fonds souverains étrangers, avec leur montant et leur nationalité, dans le capital des sociétés ayant notamment l'État français comme actionnaire.

Texte de la réponse

La composition du capital des sociétés anonymes n'est pas entièrement publique, chaque actionnaire pouvant choisir entre l'inscription de ses titres au nominatif (sa présence au capital étant alors automatiquement rendue publique) et le maintien de ses titres au porteur (auquel cas, son identité reste inconnue du marché jusqu'au franchissement des seuils légaux nécessitant une déclaration à l'autorité des marchés financiers, conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce). Des fonds souverains étrangers sont actionnaires des entreprises du portefeuille de l'agence des participations de l'État (APE), mais il s'agit de participations minoritaires détenues selon une logique financière. On peut citer par exemple, la participation de Norges Bank pour 0,6 % du capital d'Engie à fin mai 2017 (Source : Norges Bank) ou celle de la Kuwait Investment Authority dans Areva (4,82 % fin décembre 2016, rachetés par l'Etat en août 2017). En date du 28 août 2017, aucun fonds souverain étranger ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote, premier seuil visé par la loi, d'une entreprise du portefeuille de l'APE.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 407

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2017](#), page 3980

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5892